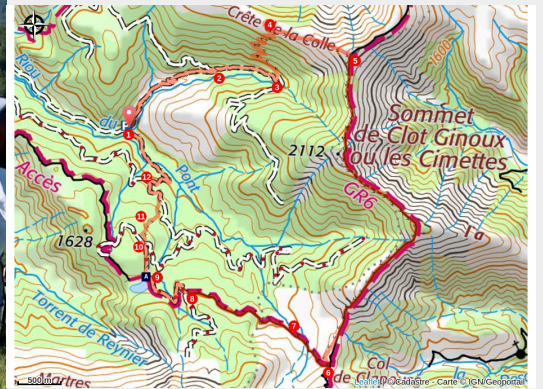


L'Oratoire (N°8)

La Motte-du-Caire - Bayons



Vue époustouflante depuis la crête (Office de Tourisme La Motte du Caire)



Le cheminement en crête vers le sommet de l'Oratoire offre une vue imprenable sur l'ensemble des massifs entourant les Monges. Le panorama est époustoufflant et vertigineux! Le retour s'effectue par la forêt, avec une petite halte au lac des Monges.

Infos pratiques

Pratique : Randonnée

Durée : 6 h

Longueur : 15.8 km

Dénivelé positif : 1105 m

Difficulté : Difficile

Type : Boucle

Thèmes : Elevage et pastoralisme, Lac, cascade et rivière, Sommet et col

Itinéraire

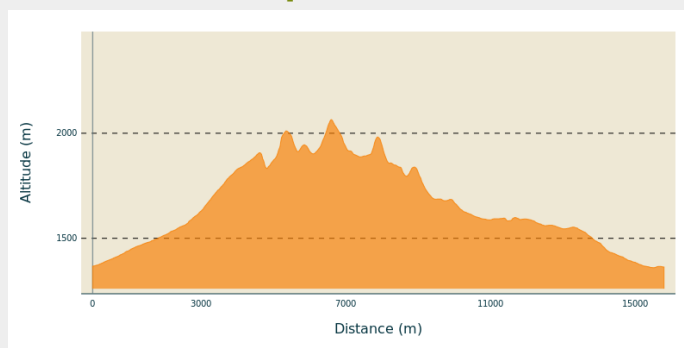
Départ : Gué de Garnaysse, Bayons

Arrivée : Gué de Garnaysse, Bayons

Balisage : — PR

Communes : 1. Bayons

Profil altimétrique



Altitude min 1360 m Altitude max 2065 m

1. Suivre sur la gauche la piste avant le gué de Garnaysse.
2. Laisser à gauche la piste de forestière des Vergères et continuer sur celle de droite.
3. Laisser la piste pour s'engager sur un sentier à gauche. Celui-ci prend rapidement de l'altitude par une dizaine de lacets, jusqu'à la sortie de la forêt.
4. Sur la large crête de la Colle (1 840 m), prendre en montant à droite en direction du sommet de l'Oratoire.
5. A l'Oratoire (2 072 m), suivre la crête en suivant le balisage du GR 6 (nombreux jalons). C'est une très longue crête, vertigineuse par endroit qui passe par le sommet de Clot Ginoux et la Laupie.
6. Au Col de Clapouse (1 692 m), prendre la branche de droite du GR 6 en direction du lac des Monges. C'est un cheminement au travers de pâturages. Franchir un gué puis peu après rejoindre une piste peu marquée.
7. Suivre cette piste sur quelques centaines de mètres. Au niveau d'un poteau en bois, continuer par le sentier à gauche. Rapidement, il s'engage dans la forêt.
8. Au Pradon (1 590 m), suivre la large piste forestière en descendant à droite. Rapidement, on atteint le lac.
9. Au lac des Monges (1 544 m), laisser le lac et continuer à droite la piste jusqu'au parking (barrière ONF). Traverser la zone de stationnement et 50 m après, prendre la piste à gauche.
10. Juste après une autre barrière ONF, quitter la piste et suivre le sentier qui descend à droite dans la forêt.
11. Continuer par la piste à gauche.
12. Laisser la piste forestière à gauche et poursuivre par celle de droite. Après une passerelle sur le torrent, suivre celui-ci jusqu'au gué de départ.

Sur votre chemin...



 Le lac des Monges (A)

Toutes les infos pratiques

⚠️ Recommandations

- **ATTENTION** : Sur cet itinéraire, vous pouvez rencontrer des chiens de protection qui gardent les troupeaux contre les attaques de loups. **Il est fortement déconseillé de venir accompagner d'un chien de compagnie, même tenu en laisse.**

Si vous croisez un troupeau, gardez votre calme : arrêtez-vous, laissez les chiens de protection vous identifier, puis contournez largement le troupeau sans geste brusque.

→ Pour connaître les bons réflexes à adopter en présence de chiens de protection, consultez : <https://rando.sisteron-alpesprovencales.fr/information/14-Les-patous-et-nous-!>

Comment venir ?

Transports

- Limitons les déplacements en voiture, pensons aux transports en commun et au covoiturage: <https://zou.maregionsud.fr>

Accès routier

Depuis Sisteron (32 km), prendre la D 951 puis la D1 direction Clamensane et Bayon. Rejoindre Esparron-la-Bâtie. A hauteur d'Esparron, poursuivre sur la piste d'accès au lac. 3 km plus loin, se garer aux abords du gué de la Garnaysse.

Parking conseillé

Parking aux abords d'un petit gué alimenté par les sources de la Garnaysse

📍 Lieux de renseignement

Bureau d'accueil des via ferrata

viaferratalecaire@sisteronais-buech.fr
Tel : 04 92 68 40 39



Sur votre chemin...



Le lac des Monges (A)

Le lac des Monges est un lac artificiel créé en 1970 à l'occasion de l'ouverture de la piste forestière. Au départ, le site était un marécage et avec la digue, le lac s'est formé petit à petit (alimenté par la fonte des neiges et la pluviométrie). Sa profondeur a des fluctuations importantes, de 1,80 m à 2 m. La société de pêche de Sisteron a procédé à de nombreux alevinages (différentes espèces : truite, omble chevalier, carpe...) mais seule les tanches résistent. La pêche est autorisée (carte pêche classique).

Crédit photo : Office de Tourisme La Motte du Caire